

Importations de chaussures

Le gouvernement a décidé d'écourter de seize à douze mois la période de prolongation du contingentement des importations de chaussures. Ce changement a été apporté afin d'assurer que toute nouvelle élaboration de politiques visant l'importation de chaussures, mise de l'avant par le gouvernement à la lumière des recommandations du Tribunal antidumping, puisse se faire le plus rapidement possible. Les contingentements sont donc prolongés pour une période de douze mois, soit du 1^{er} décembre 1984 au 30 novembre 1985.

Le Tribunal antidumping poursuivra son enquête sur l'industrie canadienne de la chaussure et cherchera à établir s'il y a lieu de maintenir des mesures de protection spéciales. Les décisions concernant les contingentements des importations de chaussures sont imposées depuis le 1^{er} décembre 1977. Le Tribunal antidumping a été prié de conclure son enquête d'ici la mi-juin 1985. Une fois qu'il recevra le rapport du tribunal, le gouvernement décidera de l'orientation qu'il entend donner à sa politique en matière d'importation de chaussures.

Le gouvernement désire éviter toute perturbation du commerce dans ce secteur. Il a indiqué également que des allocations avaient déjà été consenties aux importateurs actuels pour la période de douze mois allant du 1^{er} décembre 1984 au 30 novembre 1985. Des mesures seront en outre prises pour répondre, quoique de façon limitée, aux demandes déjà reçues de nouveaux importateurs et de nouveaux commerces de détail.

Huitième conférence biennale de l'AECEU

L'Association pour les études canadiennes aux États-Unis (AECEU) tiendra sa Huitième conférence biennale du 19 au 21 septembre 1985, à l'Hôtel Franklin Plaza, à Philadelphie. Des ateliers seront organisés dans tous les domaines d'études canadiennes, y compris les affaires, le commerce, le droit, les lettres, la géographie, l'histoire et les communications.

L'AECEU a publié récemment son premier répertoire de membres, classés par ordre alphabétique, par région et par domaine de spécialisation. Pour tout renseignement concernant la conférence ou le répertoire, on peut s'adresser au bureau national : AECEU, One Dupont Circle, Suite 620, Washington, D.C. 20036 (Téléphone : 202-887-6375).

Construction d'une station réceptrice dans la Gatineau

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources (EMR) projette de construire et d'exploiter une station de réception de données transmises par satellite dans les collines de la Gatineau, près d'Ottawa. Cette station permettra, dès 1985, de recevoir des données transmises par le Système probatoire d'observation de la terre (SPOT), premier satellite de télédétection de la France.

À cette fin et pour le Centre canadien de télédétection (CCT) d'EMR, la municipalité de Gatineau a offert d'aménager, d'ici mars 1985, un site au sommet d'une colline ainsi que la route d'accès et la ligne d'alimentation en électricité nécessaires. Cette station, dont les travaux commenceront en avril prochain, sera dotée d'une grande antenne parabolique d'un diamètre de 10 m, qui devrait être en place lors du lancement du satellite SPOT, prévu pour octobre 1985.

La municipalité de Gatineau a offert d'aménager l'un des rares emplacements qui, du point de vue technique, se prêtent à l'installation de la station.

Grâce à la future station réceptrice de Gatineau et à la station actuelle du CCT à Prince Albert (Saskatchewan), la réception des transmissions de SPOT sera assurée pour le Canada et les États-Unis. Les capteurs de ce satellite fourniront des images de haute résolution de la surface terrestre. Celles-ci ressemblent à des photographies aériennes.

Les images de télédétection SPOT offriront un large éventail de nouvelles applications, particulièrement en cartographie, en géologie et pour la surveillance des cultures des petites parcelles de terres de l'est du

pays. Étant donné que SPOT peut orienter ses capteurs sur commande, ceci permettra de réaliser une couverture stéréoscopique unique aux fins de levés topographiques et d'exploration minérale.

Pour faire face aux développements futurs du programme national de télédétection, on pourra dans quelques années améliorer la station de Gatineau, afin d'obtenir la réception de l'imagerie expérimentale du satellite de télédétection ERS-1 de l'Agence spatiale européenne (ASE). Le lancement de ce satellite est en effet prévu pour la fin des années 80. Le Canada est l'un des douze membres à part entière de l'ASE qui participent à la conception et à la construction d'ERS-1, un satellite utilisant des capteurs à hyperfréquences et prévu surtout pour la surveillance des glaces et des océans ainsi que pour la météorologie.

La station pourrait également prendre de l'expansion de manière à recevoir les données provenant du premier satellite de télédétection proprement canadien, RADARSAT, dont on a proposé le lancement pour 1990.

Cette réalisation sera très avantageuse pour ceux qui sont chargés de la gestion des ressources; ceci devrait par ailleurs inciter davantage d'investissement dans ce nouveau secteur technologique, et l'industrie dans son ensemble en profitera tout autant. Le Canada est un chef de file mondial dans le domaine de la technologie des stations réceptrices et du traitement des données transmises par satellite, et la station ultra-moderne de la Gatineau constituera un témoignage probant des capacités du Canada dans le domaine de la haute technologie.



Une station de réception de données transmises par satellite du même type que celle qui fonctionnera dans les collines de la Gatineau et qui recevra des données transmises par le satellite français de télédétection SPOT.